

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 28**24 janvier 1997****SOMMAIRE**

Acanthus S.A.H., Luxembourg	page 1317	DJR-Immo, S.à r.l., Luxembourg	1337
Advanced Investment Holding S.A., Luxembourg . .	1301	Dodomar Immo S.A., Luxembourg	1338, 1339
Agralux S.A., Luxembourg	1324	Dorel Investments S.A., Luxembourg	1338
Agrovergers S.A., Luxembourg	1326	Dot Finance S.A., Luxembourg	1339
Ahawa S.A. Holding, Luxembourg	1325	Eco-Planet, GmbH, Colmar-Berg	1310
Aktiv by Bamberg, S.à r.l., Pétange	1326	Elalbo S.A., Luxembourg	1339
Allinco S.A., Luxembourg	1326	Elisa Holding S.A., Luxembourg	1340
Alphorn AG, Luxembourg	1324, 1325	Enteco Participations S.A., Luxembourg . . .	1328, 1329
Alp Investment S.A., Luxembourg	1327	Eres S.A., Luxembourg	1340, 1341
Amad Holding S.A., Luxembourg	1327	E.U. Finance S.A.	1298
APEEPB, Association des Parents d'Elèves de l'En- seignement Primaire de la Commune de Bettem- bourg, A.s.b.l., Huncherange	1317	Euromachines S.A., Luxembourg	1341
ASEP Europe, S.à r.l., Luxembourg	1306	Eurovestors S.A., Luxembourg	1341
Assecura Versicherungsholding S.A., Luxembourg . .	1311	Fana S.A., Luxembourg	1342
Association Inter-Régionale des Professeurs Diplômés par Royal Academy of Dancing London - Royal Ballet School London et ISTD-Ballet London, A.s.b.l., Luxembourg	1320	Febrü Finanz- und Beteiligungs AG, Luxembourg . .	1342
A.T.A.L. Association des Techniciens Aéronautique du Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	1322	Fibomi S.A., Luxembourg	1337
Athena, Sicav, Luxembourg	1326, 1327	Fininc Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1342
Athena II, Sicav, Luxembourg	1328	Fire Control Company, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . .	1343
ATW, Société Coopérative, Walferdange	1329	Fiscam, S.à r.l., Steinfort	1343
BCP Investimentos International S.A., Luxembourg	1330	Furka S.A., Luxembourg	1342, 1343
Bellevue Promotion S.A. Holding, Luxembourg . . .	1330	Galor Holding S.A., Luxembourg	1344
Benaco S.A., Luxembourg	1331	Garantie Finance S.A., Luxembourg	1344
Beverage Enterprises S.A., Luxembourg	1331	Generation's Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	1308
Boval S.A., Luxembourg	1331	Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg . .	1344
Brasserie du Passage, S.à r.l., Kayl	1332	Groupement d'Aménagement de la Zone Passy/ Flaine, G.E.I.E.	1302
Broquies et St. Pierre, S.à r.l., Luxembourg	1332	Guidance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1313
Bugatti International Gestion, S.à r.l., Luxembourg	1332	Handyman, S.à r.l., Luxembourg	1338
C.A.E. Luxembourg S.A., Luxembourg	1332	Ibex S.A., Luxembourg	1336
Cafra S.A., Luxembourg	1334	Illico S.A., Luxembourg	1312
Chaba Holding S.A., Luxembourg	1330	Indec S.A., Luxembourg	1301
CIMR, S.à r.l., Cabinet Immobilier Mussot Réalisa- tions, S.à r.l., Steinsel	1333	Leiwenger Stuff, S.à r.l., Livange	1298
Comura S.A., Luxembourg	1333	MAB Création Diffusion, S.à r.l., Saint Alban Leysse	1314
Comtour S.A., Luxembourg	1334	Medipharma S.A.	1298
Corelyon, Luxembourg	1335	O.K. International, S.à r.l., Luxembourg	1299
Cosmar Industries S.A., Luxembourg	1332, 1333	O.S.I. Luxembourg, O.S. Constructions Internatio- nales SCI, Lintgen	1302
Costa Exploitation S.A., Luxembourg	1336	Perfect Immo S.A., Luxembourg	1299
Costa S.A., Luxembourg	1336	Quarck Investments S.A.H.	1300
Coumpound S.A.H., Luxembourg	1335	Saes Getters Finance S.A., Luxembourg	1299
Crime Défense S.A., Luxembourg	1334	Saes Getters International Luxembourg S.A., Lu- xembourg	1300
Damo S.A. Holding, Luxembourg	1336	Sotec Equipment, GmbH, Colmar-Berg	1319
Dan Import, S.à r.l., Luxembourg	1337	Stib Holding S.A., Luxembourg	1298
Dashabo S.A., Luxembourg	1337	Technicalux S.A., Luxembourg	1302
DEBA GEIE, Data for European Business Analysis, Luxembourg	1337	Tollamen S.A., Luxembourg	1305
Dieleman, S.à r.l., Luxembourg	1338	Top Food S.A., Luxembourg	1314, 1316
Dilos S.A., Luxembourg	1338	Transreal Finance S.A., Luxembourg	1305
		Tula S.A., Luxembourg	1306
		Urbanita, S.à r.l., Luxembourg	1306
		Vemid Finance S.A., Luxembourg	1308
		XBC Finance S.A., Luxembourg	1304
		Yen Thel S.A., Luxembourg	1310

STIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.966.

Le siège social de la société STIB HOLDING S.A., établi à L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe, est dénoncé avec effet immédiat.

Maître Albert Wildgen a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société STIB HOLDING S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 488, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01189/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1997.

LEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 14, rue de Bettembourg.

DISSOLUTION

Suivant acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 30 décembre 1996, vol. 408, fol. 85, case 12, de la société à responsabilité limitée LEIWENGER STUFF, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, 14, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 1995, publié au Mémorial C, n° 246 du 7 juin 1995, les associés requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

a) que la société à responsabilité limitée LEIWENGER STUFF, S.à r.l., prémentionnée, est dissoute avec effet à ce jour;

b) que les associés reprennent l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société en proportion de leur participation dans la société;

c) que décharge pleine et entière est donnée à la gérante, Madame Félicie Grun, préqualifiée;

d) que les livres et documents de la société resteront déposés pendant une durée de cinq ans au domicile de Madame Félicie Grun.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(01389/236/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

MEDIPHARMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.238.

Extrait pour publication au Mémorial et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

En sa qualité d'agent domiciliataire, la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme de droit luxembourgeois MEDIPHARMA S.A., enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 50.238.

Luxembourg, le 3 janvier 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01406/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

E.U. FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.562.

Constituée suivant acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 juin 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 474 du 21 septembre 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que le siège social, à savoir 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01574/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

O.K. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Mohammed Abraham Eshaghzey, gérant de la société à responsabilité limitée O.K. INTERNATIONAL, déclare que le siège social de la société n'est plus au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

M. A. Eshaghzey

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01425/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

O.K. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Assemblée générale extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée O.K. INTERNATIONAL, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu ce sept janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le présent:

La démission de Monsieur Alain Willy Marcel Aelbrecht, demeurant à B-Willebroek, est acceptée et prendra cours à partir du 7 janvier 1997.

Monsieur Mohammed Abraham Eshaghzey, commerçant, demeurant à B-Mechelen, est nommé gérant à sa place à partir du 7 janvier 1997.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Mohammed Abraham Eshaghzey, prénommé.

M. A. Eshaghzey A. Aelbrecht

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01426/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

SAES GETTERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.365.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 1996, que le conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer, et ce avec effet immédiat, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, Luxembourg.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour SAES GETTERS FINANCE S.A.

L'agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01443/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

PERFECT IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.739.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

YOUSSEF IMMO S.A.H., société établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, ici représentée par Madame Sabine Perrier, administrateur-délégué, demeurant à F-Thionville-Elange, 5, Chemin de Colombier,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

– Le 13 avril 1993 fut constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme PERFECT IMMO S.A., R.C. Luxembourg B n° 43.739, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 335 du 22 juillet 1993.

– La société a actuellement un capital social de FRF 400.000,- (quatre cent mille francs français), représenté par 400 (quatre cents) actions de classe A et 3.600 (trois mille six cents) actions de classe B, intégralement libérées.

– La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PERFECT IMMO S.A.

– Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

– La comparante, en sa qualité de liquidateur de la société PERFECT IMMO S.A., déclare que tout le passif de la société PERFECT IMMO S.A. est réglé.

– L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

– Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions, aucun certificat n'ayant été émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 15, case 16. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(01624/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.526.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 1996, que le conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer, et ce avec effet immédiat, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, Luxembourg.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour SAES GETTERS INTERNATIONAL
LUXEMBOURG S.A.
L'agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01444/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1997.

QUARCK INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Le soussigné ci-après désigné, soit:

– Luc Heyse, demeurant à Steinfort,

agissant en tant qu'administrateur de la société anonyme HOME SERVICES S.A., avec siège social au 21, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg, déclare ce qui suit:

«La S.A. HOME SERVICES, agissant en qualité de domiciliaire de la société QUARCK INVESTMENTS S.A.H., déclare dénoncer le siège de QUARCK INVESTMENTS S.A.H., avec effet ce jeudi quatorze mars mil neuf cent quatre-vingt-seize.»

Copie enregistrée de la présente dénonciation, après dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux fins de la publication, sera envoyée au gérant actuellement connu de la société, sous pli recommandé avec accusé de réception.

L. Heyse
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Je déclare, par la présente, démissionner de mon poste d'administrateur dans la société QUARCK INVESTMENTS S.A.H.

Copie enregistrée de la présente dénonciation, après dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux fins de la publication, sera envoyée au gérant actuellement connu de la société, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Signature
Un directeur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01626/999/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

INDEC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 41.614.

Le bilan au 31 décembre 1995 non approuvé, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1997.

Pour la société INDEC S.A.H.
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

(01501/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

INDEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.614.

Constituée suivant acte reçu par M^e Marc Elter, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 632 du 31 décembre 1992;

statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 114 du 17 mars 1993.

Il résulte du procès-verbal de carence de l'assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix, en date du 20 décembre 1996, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le conseil d'administration, formé par Mademoiselle Elisabeth Antona, Monsieur Didier Kirsch et Monsieur Karl Guenard, a présenté sa démission avec effet immédiat.

2. Le commissaire aux comptes, REVILUX S.A., a présenté sa démission avec effet immédiat.

3. Le siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour la société INDEC S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01602/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.240.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 21 octobre 1996, que:

– Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

– Le mandat de CORPORATE MANAGEMENT CORP, CORPORATE COUNSELORS LTD et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

– Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40400/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**GROUPEMENT D'AMENAGEMENT DE LA ZONE PASSY / FLAINE,
G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 7 octobre 1994, que le siège social, à savoir 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01592/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 36.400.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(40361/735/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 36.400.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 15 octobre 1996 que l'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme d'un an renouvelable:

Bertrand Assoignons

Isabelle Weis

Dominique Dejose.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un an renouvelable.

IGC S.A.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40362/735/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

O.S.I. LUXEMBOURG, O.S. CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES SCI, Société Civile.

Siège social: L-7452 Lintgen, 25, rue Kaasselt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur François Arthur Julien Staquet, gestionnaire technique, demeurant à B-5060 Sambreville, 107, rue St. Roch.

2. Monsieur Albert Onyembo Lomandjo, intermédiaire commercial, demeurant à B-1315 Incourt, 1, place François Kest.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles, même outre-mer.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination O.S. CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES SCI, en abrégé O.S.I. LUXEMBOURG.

Art. 3. Le siège social est établi à Lintgen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur François Arthur Julien Staquet, gestionnaire technique, demeurant à B-5060 Sambreville, 107, rue St. Roch, cinquante parts	50
2. Monsieur Albert Onyembo Lomandjo, intermédiaire commercial, demeurant à B-1315 Incourt, 1, place François Kest, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. La transmission des parts sociales s'opérera en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés; ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant le paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1997 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur François Staquet, prénommé. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Deuxième et dernière résolution

Le siège social est fixé au Castellum Kaasselt, 25, rue Kaasselt à L-7452 Lintgen.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Staquet, A. Onyembo Lomandjo, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 17, case 8. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 novembre 1996.

P. Decker.

(40388/206/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

XBC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.892.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 13 septembre 1996 que:

- le siège social de la société est transféré du 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 1996.

XBC FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40375/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TOLLAMEN S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(40365/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 1996

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

Certifié sincère et conforme
TOLLAMEN S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40366/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TRANSREAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.802.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour TRANSREAL FINANCE S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(40367/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TRANSREAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.802.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 1996

- La démission, en tant qu'Administrateur, de Madame Nadia Caldarelli est acceptée.
- Madame Elena Rossi-Dermitzel, économiste, demeurant à CH-Cureglia, est nommée Administrateur-Délégué avec pouvoir de signature individuelle suivant l'article 6 des Statuts de la société. Son mandat écherra lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.
- La démission, en tant que Commissaire aux Comptes, de BUCHELI PARTNERS A.G., CH-Hünenberg, est acceptée.
- Monsieur Paolo Dermitzel, économiste, demeurant à CH-Cureglia, est nommé Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Certifié sincère et conforme
TRANSREAL FINANCE S.A.
P. Rossi
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40367A/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.166.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40368/735/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

TULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.166.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 28 août 1996 que l'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme d'un an renouvelable:

Bertrand Assoignons

Paul Stablo

Michel Thibal.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un an renouvelable.

IGC S.A.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40369/735/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

URBANITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, Résidence du St. Esprit, 1A, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 52.013.

Résolutions adoptées en date du 23 septembre 1996 par l'actionnaire unique de la société

- Le siège social de la société est transféré à BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Résidence Centre du St. Esprit, 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

- Est nommée nouveau gérant, la société MARDASSON NOMINEES Ltd., c/o BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Résidence Centre du St. Esprit, 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Gérant démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 486, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40371/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

ASEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société ASEP COMPANY Ltd, ayant son siège social à PO Box 2, The Valley, Anguilla, West Indes, ici représentée par Madame Michèle Orofino, consultant, demeurant à Itzig, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 octobre 1996;

2.- Madame Françoise Bovier Lapiere, consultant, demeurant à F-38000 Grenoble, 5, rue du Fer à Cheval, ici représentée par Madame Michèle Orofino, prenommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 octobre 1996.

Lesquelles deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ASEP EUROPE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation d'assistance et de services à toutes personnes et entreprises, et plus particulièrement dans les domaines de la comptabilité et du secrétariat. La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant un préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses coassociés. Entre associés toutefois, les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes au compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société ASEP COMPANY Ltd, prénommée, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2) Madame Françoise Bovier Lapierre, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Madame Michèle Orofino, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 18, rue de la Libération, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

3) Le siège social est fixé à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Dont acte fait passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Orofino, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 1996, vol. 408, fol. 42, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 1996.

A. Weber.

(40380/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

VE MID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 20.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

VE MID FINANCE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(40372/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

VE MID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 20.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

VE MID FINANCE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40373/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

GENERATION'S COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - Madame Ines Maria Da Costa Azevedo, commerçante, demeurant à L-4681 Niederborn, 6, rue du Verger;

2. - Madame Giulietta Casavecchia, coiffeuse, demeurant à B-6791 Athus, 20, rue Wagner.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GENERATION'S COIFFURE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames et d'un solarium.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses coassociés. Entre associés toutefois, les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 10. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Ines Maria Da Costa Azevedo, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Giulietta Casavecchia, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Madame Giulietta Casavecchia, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

Madame Ines Maria Da Costa Azevedo, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

3) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg-Ville, 7, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Da Costa Azevedo, G. Casavecchia, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 novembre 1996, vol. 408, fol. 48, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 1996.

A. Weber.

(40383/236/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

YEN THEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.784.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 7 novembre 1996 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, la société STICHTING LUXCON, Messieurs Johannes C.E.M. van Wilpe et Karel G. Seijdel, et au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Johannes J. Neven, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

- Monsieur Adrianus D. Wevers, conseiller financier, demeurant à De Bongerd 13 à 6584 DG Molenhoek (Mook) (Pays-Bas);

- Madame Michaela G.A.M. Wevers, peintre artistique, demeurant à De Bongerd 13 à 6584 DG Molenhoek (Mook) (Pays-Bas);

- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald,

nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), a été nommé nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Adrianus Wevers, conseiller financier, demeurant à Molenhoek (Mook) (Pays-Bas).

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 7 novembre 1996

Il résulte dudit procès-verbal que M. Adrianus Wevers, conseiller financier, demeurant à Molenhoek (Mook) (Pays-Bas) a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

YEN THEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40376/768/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

ECO-PLANET, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Fernand Unsen, mit Amtssitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Francesco Call, Industrieller, in I-39030 S. Vigilio/Marebbe, Al Plan 43 wohnend.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Der obengenannte Komparent errichtet auf unbestimmte Dauer eine Einmanggesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ECO-PLANET, GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

Der Firmensitz kann durch Beschluss des oder der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von sämtlichen Gütern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann sämtliche handelsüblichen, industriellen und finanziellen Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken Nennwert.

Sämtliche Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Francesco Call, gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

Art. 5. Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 7. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

Art. 8. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 9. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter zur freien Verfügung.

Art. 10. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 11. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,-) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital innehat, folgenden Beschluss gefasst:

Herr Francesco Call, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Er ist zugleich für den technischen und für den administrativen Bereich zuständig.

Dem Geschäftsführer steht eine uneingeschränkte Unterzeichnungsbefugnis zu.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräulichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Call, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 1996, vol. 592, fol. 86, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): F. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 12. November 1996.

F. Unsen.

(40381/234/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ASSECURA VERSICHERUNGSHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

H. R. Luxemburg B 30.486.

Auszug aus der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 14. November 1996

1. Die Verwaltungsratsmitglieder wurden entlastet.

2. Das Verwaltungsratsmitglied John Knott wurde abberufen.

3. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde Herr François Mochel, wohnhaft in Saarbrücken, ernannt.

Luxemburg, den 14. November 1996.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40411/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ILLICO, Société Anonyme.
Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme holding FRANCONNECTION S.A.H., avec siège à Steinfort, 11, rue de Koerich, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonction,
- 2) Madame Frédérique Duffour, épouse Moschetta, Sérigraphe, demeurant à F-57100 Thionville, 13, route des Futaies.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ILLICO.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de sérigraphie et graphisme, agence de publicité, commerce d'articles d'imprimerie et articles publicitaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) FRANCONNECTION S.A.H., préqualifiée	1.249 actions
2) Madame Frédérique Duffour, épouse Moschetta, préqualifiée	<u>1 action</u>
Total: mille deux cent cinquante	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 1997.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Christian Lemaire, sérigraphe, demeurant à F-77220 Tournan-En-Brie, 5, rue de l'Industrie,

b) Madame Frédérique Duffour, épouse Moschetta, sérigraphe, demeurant à F-57100 Thionville, 13, route des Futaies,

c) Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An Der Laach.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La S.à r.l. PRESTA-SERVICES, avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

4. La société est valablement engagée par la signature unique d'un des administrateurs jusqu'à concurrence d'un montant de cent mille (100.000,-) francs; au delà de ce montant la signature conjointe d'au moins deux administrateurs est requise dont celle du responsable technique qui délivre l'autorisation gouvernementale.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Duffour, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1996, vol. 828, fol. 56, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 14 novembre 1996.

(40385/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

GUIDANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Erik Van Mileghem, managing director, demeurant à B-3191 Boortmeerbeek, 4 Zevenbunder.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. Il existe une société limitée par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de GUIDANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

1.- L'introduction, marketing et commercialisation de produits et de services informatiques.

2.- Les consultations et cours de formation sur les matières liées, analogues ou connexes au domaine de l'informatique.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, au Grand-Duché et à l'étranger notamment par la prise de participations dans les entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Erik Van Mileghem, préqualifié, qui peut engager la société par sa seule signature.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg 21-25, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Van Mileghem, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1996, vol. 828, fol. 55, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 novembre 1996.

G. d'Huart.

(40384/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

MAB CREATION DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 F.

Siège social: F-73230 Saint Alban Leysse, Z.I. Les Barillettes.

Succursale: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Chambéry B 398.107.334.

Importation et exportation de matériels, appareils, produits textiles et autres

Maison-mère inscrite au registre de commerce et des sociétés de Chambéry, Numéro B 398.107.334.

Gérante:

1. Mademoiselle Billoud Marie-Astrid, gérante de société, née le 16 août 1975, domiciliée à F-73700 Brides les Bains, Résidence Perroza.

Luxembourg, le 9 octobre 1996.

Pour réquisition et publication
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40386/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

TOP FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er},

ici représentée par son gérant, Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare;

2. Monsieur Romain Kettel, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TOP FOOD S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toute opération de négoce, d'import-export, ainsi que la représentation commerciale, le courtage ou le conseil commercial, et en particulier le commerce et la représentation de tous produits alimentaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra faire toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourront en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme; télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1. La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , mil deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, une action	1
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000.- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, président,
- b) Madame Sonja Gomes Santos Moura, employée privée, demeurant à L-4640 Differdange, 19, avenue d'Oberkorn,
- c) Monsieur André Pippig, employé privé, demeurant à L-3855 Schiffange, 62, Cité E. Mayrisch.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

- 5) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 1996, vol. 499, fol. 18, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 7 novembre 1996.

J. Seckler.

(40390/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

TOP FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre 1996

Par décision du conseil d'administration du 28 octobre 1996, Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à Gonderange, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 1996, vol. 499, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Jungerlinster, le 13 novembre 1996.

Pour copie conforme
J. Seckler
Notaire

(40391/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ACANTHUS S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.234.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société ACANTHUS S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(40396/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ACANTHUS S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.234.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société ACANTHUS S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(40397/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ACANTHUS S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.234.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société ACANTHUS S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(40398/622/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ACANTHUS S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société ACANTHUS S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

(40399/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

APEEPB, ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE BETTEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3340 Huncherange, 54, rue de la Résistance.

STATUTS

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée APEEPB, ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE BETTEMBOURG.

Art. 2. L'association a son siège sur le territoire de la commune de Bettembourg, à l'adresse privée de son président.

Art. 3. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour but:

- de grouper et de représenter les parents et d'autres personnes ayant la charge des élèves inscrits dans des classes de l'enseignement préscolaire et primaire de la commune de Bettembourg,
- de favoriser le dialogue constant entre parents d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires d'autre part,

dans le respect des lois et des règlements régissant l'enseignement public de notre pays.

Art. 5. L'association est neutre du point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 6. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Composition - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 7. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à neuf. Peuvent devenir membres actifs de l'association exclusivement les parents respectivement les tuteurs ayant à leur charge un ou des enfants fréquentant les écoles de l'enseignement primaire de la commune.

Art. 8. Une cotisation est payable annuellement. Le montant sera déterminé par l'assemblée générale sur proposition du comité et ne pourra pas dépasser 500 LUF. Chaque ménage ne paie qu'une seule cotisation qui lui donne un seul droit de vote.

Quiconque cesse de payer sa cotisation sera considéré comme démissionnaire.

Art. 9. Seront exclus tous les membres qui agissent contrairement aux statuts. L'exclusion est prononcée provisoirement par le comité et doit être approuvée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Conseil d'administration

Art. 10. L'association est gérée par un conseil d'administration de 7 membres au moins et de 15 membres au plus. Les deux parents ou tuteurs d'un même enfant ne peuvent être simultanément membres du comité.

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un terme de deux ans. Leur mandat prendra fin chaque année le jour de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple des voix lors de l'assemblée générale par les membres actifs. Lorsque deux candidats ont reçu le même nombre de voix, le plus âgé est élu.

La fonction de membre du conseil d'administration est honorifique. Le conseil d'administration élit en son sein à la majorité simple des voix un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 11. Le président dirige les débats du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il veille à ce que l'association conforme son activité strictement aux buts spécifiés par l'article 4 des présents statuts. En cas d'absence, il sera remplacé par le vice-président ou par le plus âgé des membres du conseil d'administration.

Le secrétaire tient un registre impartial des délibérations et y inscrit les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des assemblées. Les procès-verbaux doivent être signés par le président et le secrétaire. Le secrétaire répond aux lettres adressées au conseil d'administration. Il envoie les invitations aux membres pour toute manifestation de l'association.

Le trésorier s'occupe des finances de l'association. Il encaisse les cotisations et tient une comptabilité minutieuse de chaque exercice, il soumet les comptes à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse) à désigner par l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire sur convocation de son président ou de son remplaçant. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas de partage des voix, celle du président, ou de son remplaçant, est prépondérante. Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 13. Tous les documents ou toutes les dépenses engageant l'association envers les tiers doivent nécessairement être munis de la signature du président et du secrétaire ou du trésorier.

Le conseil d'administration prend toutes les mesures et exécute toutes les opérations nécessaires au fonctionnement et à la réalisation de l'objet de l'association. Il devra toujours rester en concordance avec les statuts de l'association.

Art. 14. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du mars 1994 régissant les associations sans but lucratif.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres effectifs présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Tout membre actif présent à l'assemblée générale a droit de vote lors de l'élection du conseil d'administration.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués à l'assemblée générale - tant ordinaire qu'extraordinaire - au moins huit jours francs avant la date prévue.

Seront également convoqués les parents dont les enfants entreront à l'école gardienne au mois de septembre de l'année en cours.

L'assemblée générale ordinaire se tient au cours du premier trimestre de chaque année scolaire. Elle entend les rapports du président sur les réalisations de l'association et du trésorier sur la situation financière. Elle écoute le rapport des deux réviseurs de caisse. Elle donne décharge aux membres du conseil de l'administration, le cas échéant, elle procède aux élections prévues par les statuts.

Les résolutions de l'assemblée générale, sont portées à la connaissance des membres actifs et honoraires par voie de circulaire.

Art. 16. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans le délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande. L'assemblée générale extraordinaire pourra se prononcer sur une modification des statuts.

Art. 17. Les ressources de l'association se composent notamment, des cotisations de ses membres, des subventions d'organismes publics ou privés, de dons ou legs en sa faveur, des intérêts de fonds placés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 1.3.

Art. 18. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé au bureau de bienfaisance de la commune de Bettembourg.

Art. 19. Les dispositions de la loi du 4 mars 1994 sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts. Les statuts ci-dessus ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 février 1996.

Signature Signature
Le secrétaire Le président

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40393/000/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

SOTEC EQUIPMENT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierundzwanzigsten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Fernand Unsen, mit Amtssitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Ettore Bruni, Industrieller, in I-39031 Brunico, 28A, Rione Peter Anich wohnend.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Der obengenannte Komparent errichtet auf unbestimmte Dauer eine Einmanggesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SOTEC EQUIPMENT, GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

Der Firmensitz kann durch Beschluss des oder der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von sämtlichen Gütern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann sämtliche handelsüblichen, industriellen und finanziellen Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken Nennwert.

Sämtliche Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Ettore Bruni, gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

Art. 5. Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

Art. 8. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 9. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter zur freien Verfügung.

Art. 10. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 11. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,-) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital innehat, folgenden Beschluss gefasst:

Herr Ettore Bruni, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Er ist zugleich für den technischen und für den administrativen Bereich zuständig.

Dem Geschäftsführer steht eine uneingeschränkte Unterzeichnungsbefugnis zu.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräulichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bruni, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 1996, vol. 592, fol. 86, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 12. November 1996.

F. Unsen.

(40389/234/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ASSOCIATION INTER-REGIONALE DES PROFESSEURS DIPLOMES PAR ROYAL ACADEMY OF DANCING LONDON - ROYAL BALLET SCHOOL LONDON et ISTD-BALLET LONDON, A.s.bl., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2231 Luxembourg, 29, rue Marcel Noppeney.

STATUTS

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de ASSOCIATION INTER-REGIONALE DES PROFESSEURS DIPLOMES PAR ROYAL ACADEMY OF DANCING LONDON - ROYAL BALLET SCHOOL LONDON et ISTD-BALLET LONDON.

Art. 2. L'association a pour objet la défense de la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, ainsi que la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres.

L'objet de l'association est par ailleurs:

- oeuvrer pour augmenter le nombre des diplômés des Ecoles ROYAL ACADEMY OF DANCING LONDON, ROYAL BALLET SCHOOL et ISTD-BALLET LONDON;

- prendre toutes initiatives pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement de la danse en général et de la danse classique en particulier;

- faire tous les efforts nécessaires pour que les diplômes attribués par la ROYAL ACADEMY OF DANCING LONDON, la ROYAL BALLET SCHOOL et ISTD-BALLET LONDON déjà officiellement reconnus dans plusieurs pays le soient aussi au Grand-Duché et dans les pays limitrophes;

- prendre contact avec d'autres organisations internationales pour concerter des initiatives;

- intervenir auprès des instances officielles et privées pour obtenir un support moral et matériel.

Art. 3. L'association a son siège social à L-2231 Luxembourg, 29, rue Marcel Noppeney.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

L'année de la constitution commencera à partir de la publication des statuts au Mémorial et l'exercice se terminera au 31 décembre 1996.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne honorable:

- appartenant à l'un des trois établissements d'enseignement cités en entête et ayant la qualité de «pre-registered» teacher ou de «teacher member»;

- ayant été admise par décision de l'assemblée constitutive ou de l'assemblée générale à la simple majorité.

Peut devenir membre honoraire ou «student-member» de l'association toute personne honorable:

- ayant été admise par décision de l'assemblée constitutive ou de l'assemblée générale à la simple majorité.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant une lettre recommandée de sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé d'office démissionnaire, le membre qui après mise en demeure envoyée par lettre recommandée ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure ou qui aura fait l'objet d'une condamnation criminelle prononcée par un tribunal.

Art. 9. L'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des voix pourra prononcer la radiation de tout membre qui aurait porté un préjudice aux intérêts collectifs de l'association ou qui n'aurait pas respecté les présents statuts ou les décisions prises en assemblée générale, qui aurait publiquement jeté le discrédit sur l'association, ou bien encore aurait manqué aux lois de l'honneur ou de la stricte probité.

Tout membre démissionnaire, radié ou exclu ne conserve aucun droit sur l'actif de l'association.

Les versements resteront acquis et il ne pourra plus faire partie de l'association pendant au moins cinq ans.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribué à un autre organe de l'association.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit obligatoirement une fois par an.

Elle sera présidée par le Président en exercice.

Elle entend le compte-rendu des travaux et décisions du Comité, l'exposé de la situation financière et approuve les comptes de l'exercice écoulé.

D'autres séances spéciales ou extraordinaires peuvent être convoquées lorsque le Comité le juge utile. Les décisions de l'Assemblée Générale sont souveraines, elles sont prises à la majorité absolue à condition que 2/3 des membres soient présents ou représentés.

Toutefois, en cas de révision des statuts, aucune modification ne sera valable si elle n'a été votée par le tiers des membres effectifs de l'assemblée.

Au cas où le quorum n'aurait pas été atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée dans la quinzaine et décidera souverainement quel que soit le nombre des membres présents.

La décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Les convocations de l'Assemblée Générale doivent être faites par lettre signée du Président, éventuellement du secrétaire général.

Ces lettres seront adressées à chacun des membres trois semaines avant la réunion. Une proposition présentée par au moins cinq membres sera de droit mise à l'ordre du jour.

Toutes les propositions doivent être adressées au Président au plus tard deux semaines avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Les associés admis au vote pourront se faire représenter à l'Assemblée Constitutive et à l'Assemblée Générale par un autre associé admis au vote ou par un tiers.

Dans le cas de motifs exceptionnels, le comité peut surseoir à l'Assemblée Générale et statutaire.

V. Administration

Art. 11. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres élus par l'Assemblée Générale. (président, secrétaire, caissier, plus deux membres)

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront une fonction de secrétaire général, caissier.

Celui des membres du Conseil d'Administration qui a reçu la majorité des voix à l'Assemblée Générale est d'office élu comme Président de l'association.

Art. 12. a) Le Comité se réunit autant de fois qu'il est nécessaire.

Il examine toutes les propositions qui lui sont soumises et statue sur les suites à y donner;

il exécute toutes les mesures arrêtées par l'Assemblée Générale;

il prononce l'admission de nouveaux membres;

il prépare les règlements d'ordre intérieur et les propositions à soumettre aux Assemblées Générales;

il administre les fonds conformément au budget voté et présente chaque année à l'Assemblée Générale un rapport sur l'ensemble des travaux et opérations de l'exercice et sur la situation financière.

b) Le Président dirige l'association conformément aux statuts et fait observer le règlement.

Il représente l'association en justice et exerce en son nom toutes actions judiciaires.

c) Le secrétaire général rédige les procès-verbaux des séances du comité ainsi que ceux des Assemblées Générales.

Il signe conjointement avec le Président ce qu'il a rédigé ainsi que la correspondance échangée.

Toutefois, pour tous actes de gestion journalière, l'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président et du trésorier, et notamment les documents exigés ou requis par les services des postes, des chèques-postaux, du chemin de fer ou autre service public, les effets de commerce, les bordereaux, décomptes, chèques, quittances et documents divers de comptabilité.

Pour tous actes autres, l'association ne sera valablement engagée que par la signature de son Président.

d) Le trésorier est chargé de la comptabilité.

Il recouvre les cotisations.

A la fin de chaque exercice, il établit au nom du comité le compte-rendu financier qui doit être soumis à l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le comité peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Droit d'entrée et cotisations

Art. 14. Les cotisations annuelles pouvant être exigées des membres sont de:
LUF 5.000,- pour les membres effectifs,
LUF 2.500,- pour les membres honoraires,
LUF 1.500,- pour le student-members (élèves Majors).
Ces cotisations seront révisables chaque année.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 15. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 16. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit au moins 2/3 des membres.

Art. 17. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

IX. Dissolution et liquidation de l'association

Art. 18. La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928.

Assemblée générale

A l'instant les comparants ès-qualités:

Jaga Antony, nationalité luxembourgeoise, LRAD/ARD, 26, rue Raoul Follereau, L-1529 Luxembourg,

Nicole Aimont, nationalité belge, représentée par procuration, RAD-Teaching Diploma, 122, rue de Sesselich, B-6700 Arlon,

Anne-Marie Schouller, nationalité française, LRAD/ARD, 1, route de Kayl, L-3514 Dudelange,

Marie-France Johannesson, nationalité luxembourgeoise, RAD-Teaching Diploma/ARAD, 59, rue de la Pétrusse, L-8084 Bertrange,

Patricia Vigliotti, nationalité italienne, représentée par procuration, RAD-Teaching Diploma, 9, rue Jean Koenig, L-7348 Heisdorf,

Sandy Octave, nationalité luxembourgeoise, ARAD-RAD Prov.Reg. Teacher, 21, rue J.B. Gellé, L-1620 Bonnevoie,

Charles Bankston, nationalité américaine, représenté par procuration, RAD Prov.Reg. Teacher, Wellesweilerstrasse 38, D-66538 Neunkirchen,

Paul Ewen, nationalité luxembourgeoise, 29, rue Marcel Noppeney, L-2231 Luxembourg,

se sont constitués en Assemblée Générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommes administrateurs:

- Jaga Antony Présidente
- Nicole Aimont
- Anne-Marie Schouller
- Marie-France Johannesson
- Patricia Vigliotti.

2. Leur mandat a une durée de 3 ans.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40392/000/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

A.T.A.L. ASSOCIATION DES TECHNICIENS AERONAUTIQUE DU LUXEMBOURG,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 16, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte le nom ASSOCIATION DES TECHNICIENS AERONAUTIQUE DU LUXEMBOURG.

Art. 2. Siège. L'association a son siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Faïencerie, L-1013 Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Comité exécutif.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres.

Elle a pour but:

- a) représenter et protéger les droits professionnels et les intérêts de ses membres;

- b) d'établir tout contact avec les autorités nationales et les organisations internationales intéressées;
- c) d'améliorer la formation et le niveau professionnel des techniciens aéronautique.

Chapitre II. - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 5. Le Comité exécutif:

Le comité sera composé:

- un président
- un vice-président
- un secrétaire général
- un trésorier

et de membres actifs.

Les membres du comité exécutif seront élus par et parmi les membres par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Chaque année la moitié du comité directeur est sortante.

Les charges du comité seront réparties lors de la première réunion du comité exécutif.

Le comité possède tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Le comité délibère valablement si au moins la moitié de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Le président convoque le comité exécutif chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il y est obligé sur la réquisition d'au moins cinq membres.

Le comité exécutif se réunit en session ordinaire au moins six fois par an.

Pour poser sa candidature de membre, il faut adresser une demande au comité exécutif, accepter les statuts, payer la cotisation fixée par l'assemblée générale et prouver qu'on exerce comme profession principale à durée indéterminée la profession de technicien aéronautique.

Le comité admet ou refuse la candidature de nouveaux membres, sauf recours à l'assemblée générale. Sur demande du candidat refusé, le vote sur sa candidature doit figurer à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite,
- b) par décision que le comité peut prendre si le membre dûment sommé n'a pas payé sa cotisation mensuelle, par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour des motifs graves, c'est-à-dire si le membre a violé les statuts et, s'il a eu des agissements contraires aux intérêts de l'association.

Art. 7. Droit d'entrée et cotisation:

Chaque membre s'engage à payer un droit d'entrée irrécupérable, ainsi qu'une cotisation mensuelle. Le montant de ce droit d'entrée et de la cotisation mensuelle seront fixés lors de la première assemblée générale, mais ne dépasseront pour chacun, en aucun cas la somme de 5.000,- LUF. Le droit d'entrée est payable immédiatement après l'acceptation de la demande d'entrée. La cotisation mensuelle est payable par ordre permanent.

Art. 8. Démission. Tout membre pourra démissionner sur simple lettre recommandée adressée au président.

Art. 9. Exclusion. Tout membre peut être exclu,

1. s'il ne répond plus aux conditions d'adhésion;
2. en cas de non-paiement de la cotisation.

Après notification écrite de la part du comité exécutif, le membre exclu pourra endéans les deux mois présenter ses défenses devant le comité exécutif qui statuera à la majorité absolue de deux tiers de ses membres.

Chapitre III. - Assemblée générale

Art. 10. Assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire siégera annuellement au plus tard dans la première semaine du mois d'avril, le jour, heure et lieu précis sont fixés par le comité exécutif moyennant convocation écrite qui doit parvenir aux membres au moins quinze jours avant la date fixée. Il en est de même pour les assemblées extraordinaires qui peuvent être convoquées en tout temps sur la demande d'au moins la moitié des membres.

L'assemblée se prévaut des attributions suivantes:

- 1) approbation du règlement d'ordre intérieur
- 2) élection du comité exécutif
- 3) fixation du droit d'entrée
- 4) détermination des cotisations
- 5) approbation du bilan
- 6) approbation du budget
- 7) élection des commissaires aux comptes
- 8) modification des statuts
- 9) dissolution de l'association.

Cette énumération étant énonciative et non limitative.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit trois quarts des voix. Dans ce cas, les modifications doivent être adoptées à la majorité de deux tiers des voix.

Le procès-verbal des décisions de l'assemblée sera signé par le président et le secrétaire. Tout membre peut en prendre connaissance sur demande auprès du président.

Lors des assemblées générales, chaque membre ne peut représenter plus d'un membre après avoir prouvé au préalable son droit par une procuration dûment signée du membre représenté.

Tous les votes à l'assemblée se font à main levée sauf si un membre présent à l'assemblée le demande autrement.

Art. 11. Comptabilité. En vue d'assurer le contrôle de la comptabilité, l'assemblée générale élit chaque année parmi les membres qui ne font pas partie du comité exécutif, deux commissaires aux comptes qui contrôlent la comptabilité de l'association et rendent compte de leur mission à l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Dispositions en cas de dissolution

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de l'association prononcée par l'assemblée générale et cela obligatoirement à la majorité des deux tiers des membres présents ou en cas de dissolution judiciaire les biens de l'association seront dévolus à une oeuvre de bienfaisance.

A. Mathias	R. Crestany	L. Petry	J. Johanns
H. Bormann	J.-J. Hansen	G. Schosseler	A. Kieffer
	N. Moes	N. Stelmes	J.P. Collin

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40394/000/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

AGRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.153.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 2 mai 1996

Nominations statutaires

Conseil d'administration

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40401/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ALPHORN AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Fanden sich die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ALPHORN AG, mit Sitz in L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 8. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 299 vom 29. Juni 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sandrine Bisaro, Privatbeamtin, wohnhaft in Châtel-Saint-Germain (Frankreich).

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Anne-Françoise Bayet, Privatbeamtin, wohnhaft in Arlon (Belgien).

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Benoît Servais, Privatbeamter, wohnhaft in Loverval (Belgien).

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern des Büros ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche neunhundertzwanzig (920) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um sechshundertachtundfünfzigtausend Deutsche Mark (658.000,- DEM), um es von zweiundneunzigtausend Deutsche Mark (92.000,- DEM) auf siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark

(750.000,- DEM) heraufzusetzen, durch die Ausgabe von sechstausendfünfhundertachtzig (6.580) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) pro Aktie.

2) Zeichnung und vollständige Einzahlung aller neuen Aktien durch den aktuellen Gesellschafter DEFINEX AG.

3) Verzicht des anderen Gesellschafters NESSAR FINANCE S.A. auf sein Vorzugszeichnungsrecht der neuen Aktien.

4) Abänderung von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um sechshundertachtundfünfzigtausend Deutsche Mark (658.000,- DEM) zu erhöhen, um es von zweiundneunzigtausend Deutsche Mark (92.000,- DEM) auf siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (750.000,- DEM) heraufzusetzen, durch die Ausgabe von sechstausendfünfhundertachtzig (6.580) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) pro Aktie.

Alle neuen Aktien werden gezeichnet von der Gesellschaft DEFINEX AG, mit Sitz in Vaduz (Liechtenstein), hier vertreten durch Frau Sandrine Bisaro, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht vom 29. Oktober 1996.

Alle neu geschaffenen Aktien wurden in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von sechshundertachtundfünfzigtausend Deutsche Mark (658.000,- DEM) zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Die Gesellschaft NESSAR FINANCE S.A., mit Sitz in Panama City (Republik Panama),

hier vertreten durch Frau Sandrine Bisaro, vorgenannt,

aufgrund einer Vollmacht vom 29. Oktober 1996,

erklärt auf ihr Vorzugszeichnungsrecht der neuen Aktien zu verzichten.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der Kapitalerhöhung beschliesst die Versammlung, Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (750.000,- DEM) und ist aufgeteilt in siebentausendfünfhundert (7.500) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) pro Aktie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Erklärung für den Fiskus

Zu allen fiskalischen Zwecken wird das erhöhte Gesellschaftskapital von sechshundertachtundfünfzigtausend Deutsche Mark (658.000,- DEM) abgeschätzt auf dreizehn Millionen fünfhunderteinundfünfzigtausendfünfhundertzehn luxemburgische Franken (13.551.510,- LUF).

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden veranschlagt auf ungefähr einhundertfünfundneunzigtausend luxemburgische Franken (195.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Bisaro, A.-F. Bayet, B. Servais, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 1996, vol. 408, fol. 43, case 8. – Reçu 135.515 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Abschrift, auf freiem Papier der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 13. November 1996.

A. Weber.

(40408/236/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ALPHORN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40409/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

AHAWA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 48.650.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(40403/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

AGROVERGERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.832.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 novembre 1996, que:

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.
- Le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Corinne Philippe et de Madame Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.
- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40402/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

AKTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 15, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.387.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40405/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ALLINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.528.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 21 mai 1996

Nominations statutaires

Conseil d'administration

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40406/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.027.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

(40412/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 47.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 1996

En date du 25 septembre 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice;
- de réélire MM. Marc Thiebaut, Jacques Delen, Paul de Winter, Antoine Gilson de Rouvreur, Gérard Griseti, représentant la BANQUE INDOSUEZ BELGIQUE, et Monsieur Philippe Gonne, représentant la société SOGEFILUX, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;
- de réélire la COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40413/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.922.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 7 mai 1996**Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Geneviève Chatillon, sans état, demeurant à Anvers (Belgique);
- Madame Véronique Polakiewicz, épouse Contzen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Thierry Polakiewicz, administrateur de sociétés, demeurant à Anvers (Belgique).

Commissaire aux comptes

- Monsieur Gustaaf Van de Vliet, demeurant à Anvers (Belgique).

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40407/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.885.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 6 mai 1996**Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- Monsieur Gustaaf Van de Vliet, demeurant en Belgique.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40410/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ATHENA II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.419.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1996.

(40414/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ATHENA II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 1996

En date du 25 septembre 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice;
- de réélire MM. Marc Thiebaut, Jacques Delen, Paul de Winter, Antoine Gilson de Rouvreur, Thierry Maertens de Noordhout, BANQUE INDOSUEZ BELGIQUE, représentée par Monsieur Luc Blanquaert, et SOGEFILUX COMPANY, représentée par Monsieur Philippe Gonne, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;
- de réélire la COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40415/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**ENTECO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, rue Bertholet, incorporated by a deed of the officiating notary dated August 20th, 1992, published in the Mémorial C, number 591 from December 12th, 1992.

The meeting is opened, Mrs Cristina Fileno, private employee, residing in Bascharage, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs Frie Van De Wouw, private employee, residing in Hesperange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Carbotti, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Change the name of BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. into ENTECO PARTICIPATIONS S.A.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxy holders.

III. It appears from the attendance list, that all the one thousand (1,000) shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Resolution

The meeting decides to change the name of BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. into ENTECO PARTICIPATIONS S.A.

So as to reflect the above resolution, the meeting decides to amend the first article of the articles of incorporation to be worded as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of ENTECO PARTICIPATIONS S.A.»

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq octobre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C, numéro 591 du 12 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire, Madame Frie Van De Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Changelement du nom de BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. en ENTECO PARTICIPATIONS S.A.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. en ENTECO PARTICIPATIONS S.A.

Pour refléter la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ENTECO PARTICIPATIONS S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Signé: C. Fileno, F. Van De Wouw, N. Carbotti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 1996, vol. 408, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 1996. A. Weber.
(40418/236/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**ENTEKO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40419/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ATW, Société Coopérative.

Siège social: L-7224 Walferdange, 89B, rue de l'Eglise.

Conseil d'administration

Kolber Roland, Gosseldange, président;
Spautz Jean-Marie, Ettelbruck, vice-président;
Thillman Romain, Strassen, secrétaire;
Even Robert, Dahl, caissier;
Baumann Marcel, Pétange, membre.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40416/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.121.

Le bilan au 31 décembre 1995 et le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BCP INVESTIMENTOS
INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(40420/685/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 1996

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat pour la période respective pendant l'année sociale se terminant au 31 décembre 1995.

L'assemblée prend note de la démission de Dr Miguel Pacheco de Sales Luis et ratifie la cooptation de Dr Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro.

L'assemblée prend la résolution d'élire respectivement de réélire en tant qu'administrateurs:

Dr Rui Manuel Alexandre Lopes,

Dr Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro,

Dr Miguel Barbosa Namorado Rosa.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les états financiers de l'exercice comptable se clôturant au 31 décembre 1996.

La résolution est prise de réélire le réviseur d'entreprises, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION S.C., pour la même période que les administrateurs.

Pour copie conforme
BCP INVESTIMENTOS
INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40421/685/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BELLEVUE PROMOTION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 46.413.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLEVUE PROMOTION S.A. HOLDING
Signatures

Deux administrateurs

(40422/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

CHABA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 46.466.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHABA HOLDING S.A.
Signatures

Deux administrateurs

(40434/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BENACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.372.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour BENACO S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(40423/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BENACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.372.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 14 novembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 8 octobre 1996.

Pour BENACO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40424/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BEVERAGE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.481.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(40425/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BOVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont réélus jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1996.

Certifié conforme

Pour BOVAL S.A.

CREDIT SUISSE

(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(40426/020/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BRASSERIE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 74, rue de Tetange.
R. C. Luxembourg B 49.606.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1996, vol. 304, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996.

G. Bernabei
Expert-comptable

(40427/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BROQUIES ET ST. PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.306.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Signature.

(40428/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

BUGATTI INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit.
R. C. Luxembourg B 33.787.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40429/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

C.A.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.540.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 21 mai 1996

Nominations statutaires

Commissaire aux comptes

– EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40432/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COSMAR INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 48.256.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(40439/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COSMAR INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 48.256.

Il résulte de l'assemblée générale, tenue en date du 7 juin 1996, que le siège social est transféré à L-1940 Luxembourg, 354, route de Longwy, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40440/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**CIMR, S.à r.l.,
CABINET IMMOBILIER MUSSOT REALISATIONS, Société à responsabilité limitée,
(anc. CIMR, CABINET IMMOBILIER MUSSOT ET RECH, S.à r.l.).**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 53.724.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 17, case 7, concernant la société à responsabilité limitée CABINET IMMOBILIER MUSSOT ET RECH, S.à r.l., en abrégé CIMR, S.à r.l., avec siège social à Steinsel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.724,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 16 avril 1996,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 490 du 1^{er} octobre 1996,

que l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CABINET IMMOBILIER MUSSOT REALISATIONS, société à responsabilité limitée, en abrégé CIMR, S.à r.l.»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 novembre 1996.

P. Decker.

(40430/206/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**CIMR, S.à r.l.,
CABINET IMMOBILIER MUSSOT REALISATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 53.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(40431/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.193.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg,
le 13 septembre 1996*

Le conseil a décidé d'élire Monsieur Christian Gary président du conseil d'administration.

Le conseil a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul Ribert de sa fonction d'administrateur-délégué et a nommé Monsieur Charles Besnehard administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour COMURA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40436/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

CAFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.773.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 24 mai 1996

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40433/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.579.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 13 mai 1996

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

Suite au décès de Monsieur G. Dominique Voigt, l'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur, Madame Jeannette Bachmann, administrateur de sociétés, demeurant à Schaan, Liechtenstein.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40435/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

CRIME DEFENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31, rue Kiem.
R. C. Luxembourg B 32.181.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRIME DEFENSE S.A., avec siège social à L-1857 Luxembourg, 31, rue Kiem,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.181,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination de SECURITE CIVILE suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 21 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 11 avril 1990,

transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire Aloyse Biel en date du 6 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 55 du 5 février 1993,

modifiée en CRIME DEFENSE S.A. suivant acte reçu par le même notaire Aloyse Biel en date du 20 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 109 du 12 mars 1993.

L'assemblée a été ouverte à 14.30 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Angeletti, gérant de société, demeurant à F-55240 Boulogny, 128, Cité de la Mourière,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Charles Clerici, employé privé, demeurant à F-57570 Breistroff, 1, route de Boler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Gabrielle Strauss, demeurant à L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur avec définition de ses pouvoirs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle, en conséquence, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, la dissolution anticipée de la société en sa mise en liquidation.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée nomme liquidateur Madame Gabrielle Strauss, demeurant à L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut sous sa responsabilité, pour des raisons spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de pouvoirs qu'elle déterminera et pour la durée qu'elle fixera.

A moins de délégation spéciale, tous actes engageant la société en liquidation, même auxquels un officier public ou ministériel prêtait son concours, seront signés par le liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal à 14.45 heures.

Estimation des frais

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à environ 20.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Angeletti, J.-C. Clerici, G. Strauss, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 novembre 1996.

P. Decker.

(40444/206/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

CORELYON.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.439.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40437/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

CORELYON.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.439.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40438/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPOUND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2231 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 20.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40443/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COSTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue Duchscher.

Le soussigné, Marcel Welter, administrateur-délégué de la société anonyme COSTA, déclare que le siège social de la société n'est plus au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 16, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

M. Welter.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40441/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COSTA EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue Duchscher.

Le soussigné, Marcel Welter, administrateur-délégué de la société anonyme COSTA EXPLOITATION, déclare que le siège social de la société n'est plus au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 16, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

M. Welter.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40442/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DAMO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 9 avril 1996

Nominations statutaires

Conseil d'administration

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40445/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

IBEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 15.791.

– Gegründet am 9. März 1978, gemäß Urkunde des Notars Marc Elter, Notar mit Amtssitz in L-Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 97 vom 11. Mai 1978.

Die Statuten wurden mehrmals umgeändert und zum letzten Mal am 13. Dezember 1984 gemäß Urkunde des Notars Lucien Schuman, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 27 vom 31. Januar 1985.

Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. September 1996 wurde folgendes beschlossen: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, wird zum Kontenkommissar für die Dauer eines Jahres ernannt.

Luxembourg, den 19. September 1996.

Im Namen der Gesellschaft
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40496/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DJR-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Je soussignée, Philomena Gomes, gérante de la société à responsabilité limitée DJR-IMMO, déclare que le siège social de la société n'est plus au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

P. Gomes.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40446/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DASHABO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.505.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 10 avril 1996**Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Georgette Daskalides, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Madame Efthalia Daskalides, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Henri Ruhl, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40447/567/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DEBA GEIE, DATA FOR EUROPEAN BUSINESS ANALYSIS, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

A compter du 21 octobre 1996, le siège social de DEBA GEIE est transféré de:

EBBC, Bâtiment H, 4-6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L. Allard

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40448/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIBOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.203.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40468/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DAN IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Je soussignée, Philomena Gomes, gérante de la société à responsabilité limitée DAN IMPORT, déclare que le siège social de la société n'est plus au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

P. Gomes.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40454/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DIELEMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 37.629.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR
Société Fiduciaire, S.à r.l.
P. Slendzak
Gérant

(40452/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 14 mai 1996

Nominations statutaires

Conseil d'administration

L'assemblée générale nomme administrateur:

– Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40453/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DOREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.304.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40457/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

HANDYMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Signature.

(40490/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40455/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 1996 à 14.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40456/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DOT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.593.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40458/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

DOT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.593.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1996 à 11.00 heures

Pour autant que de besoin, l'assemblée renouvelle l'autorisation conférée au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à l'un de ses membres.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40459/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ELALBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.144.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 octobre 1996, que:

– La démission de Messieurs Jean Bodoni, Guy Kettmann, Guy Baumann et Albert Pennacchio, en tant qu'administrateurs de la société, a été acceptée et décharge leur est donnée pour leur mandat.

– La démission de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, en tant que commissaire aux comptes, a été acceptée et décharge lui est donnée pour son mandat.

– Les sociétés F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. ont été nommées aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2001.

– La société F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2001.

– Le siège social de la société est transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40460/695/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ELISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

Pour ELISA HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40461/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 26, rue Jean l'Aveugle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERES S.A., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, constituée sous la dénomination de DELL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 274 du 17 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 396 du 19 août 1995 et en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 415 du 29 août 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Bascharage.

La Présidente désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a) Suppression de la version anglaise des statuts de la société.

b) Transfert du siège social de L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII à L-1148 Luxembourg, 26, rue Jean l'Aveugle.

c) Modification du troisième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration, qui sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La société peut établir, par décision du conseil d'administration, des sièges administratifs ou d'opérations, succursales, dépôts, agences, comptoirs et représentations, partout où besoin sera, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

d) Addition de deux nouveaux paragraphes à l'article 2 des statuts de la société, dont la teneur est la suivante:

«La société a pour objet l'entreprise de tous travaux de génie civil et de constructions généralement quelconques et tous travaux spéciaux connexes; ainsi que toute exploitation ou opération mobilière, immobilière ou commerciale concourant à la réalisation de cet objet.

Elle peut notamment s'intéresser à des opérations immobilières, par achats de terrains en vue d'y ériger des constructions et d'immeubles bâtis en vue de leur reconstruction.»

e) Nomination de Monsieur Jean-Pierre Frappart, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, et fixer la durée de son mandat.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII à L-1148 Luxembourg, 26, rue Jean l'Aveugle.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration, qui sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La

société peut établir, par décision du conseil d'administration, des sièges administratifs ou d'opérations, succursales, dépôts, agences, comptoirs et représentations, partout où besoin sera, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter deux nouveaux paragraphes à l'article 2 des statuts de la société, dont la teneur est la suivante:

«La société a pour objet l'entreprise de tous travaux de génie civil et de constructions généralement quelconques et tous travaux spéciaux connexes; ainsi que toute exploitation ou opération mobilière, immobilière ou commerciale concourant à la réalisation de cet objet.

Elle peut notamment s'intéresser à des opérations immobilières, par achats de terrains en vue d'y ériger des constructions et d'immeubles bâtis en vue de leur reconstruction.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Frappart, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Fileno, N. Carbotti, F. van de Wouw, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 1996, vol. 408, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 1996.

A. Weber.

(40462/236/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

ERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 26, rue Jean l'Aveugle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40463/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

EUROMACHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.972.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1996.

*Pour EUROMACHINES S.A.
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN*

Signature

(40464/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

EUROVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.551.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 15 mai 1996*

– Le siège social a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Luxembourg, le 6 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40465/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FANA, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.311.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(40466/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FEBRÛ FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 42.466.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour FEBRÛ FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(40467/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FININC LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.193.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société

FININC LUXEMBOURG S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(40469/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40475/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40476/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40477/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40478/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIRE CONTROL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy.
R. C. Luxembourg B 40.470.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 octobre 1996, dûment enregistré, concernant la société à responsabilité limitée FIRE CONTROL COMPANY, S.à r.l., avec siège à Alzingen,

constituée sous la dénomination de CONFIDENTIAL RAPID TRANSPORT, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Differdange, en date du 4 juin 1992, publié au Mémorial C, n° 465 du 15 octobre 1992,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.470, modifiée comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Aloyse Biel en date du 2 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 510 du 7 novembre 1992,
- suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 336 du 23 juillet 1993,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler en date du 5 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 479 du 23 novembre 1994,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 398 du 21 août 1995,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 436 du 5 septembre 1996,
- que suite au transfert du siège de L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser, vers L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 novembre 1996.

P. Decker.

(40471/206/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIRE CONTROL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy.
R. C. Luxembourg B 40.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 novembre 1996.

Pour la société

Signature

P. Decker

Notaire

(40472/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.733.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour FISCAM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(40472/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

GALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 28.343.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour la société
Signature

(40479/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**GARANTIE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. ASSURGARANTIE FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.779.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40480/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

**GARANTIE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. ASSURGARANTIE FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.779.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40481/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.785.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40488/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.785.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40489/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.
